

Risques professionnels

Liés au métier

d'employé commercial/employé libre-service

➤ **Présentation du métier :**

L'employé libre-service intervient sur un ou plusieurs rayon(s) selon la taille du magasin. Il est chargé principalement de vérifier, d'installer la marchandise en rayon et d'assurer le réassortiment. Parfois, il effectue aussi les opérations administratives simples se rapportant à ces travaux. Il s'assure que la présentation du rayon réponde à l'attente de la clientèle. Lors de sa présence sur la surface de vente, il est amené à orienter et à informer le client. En fonction de l'organisation du travail retenue dans le magasin, il effectue des encaissements. De plus, son activité a des particularités selon la nature des produits commercialisés dans son secteur.



➤ **Les risques professionnels liés à l'activité :**

Ces facteurs de risques peuvent être générateur de TMS : Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation. Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous. Ils peuvent se localiser aux membres supérieurs et inférieurs (cou, épaule, coude, poignet, hanche et genou).



Facteurs de risques physiques :

- Manutention
- Port de charge
- Postures contraignantes
- Gestes répétés
- Ambiances physiques
(écart de températures, froide,
humide, éclairage artificiel, bruit)



Facteurs de risques organisationnels :

- Les horaires (amplitude horaire, horaires fractionnés, travail le week-end, temps partiel)
- Contraintes temporelles (délai à respecter, interruption de tâche, « switch » de tâches, polyvalence)



Accident du travail :

- Blessures par coupure (cutter)
- Lombalgie
- Chute d'objet
- Chute de hauteur
- Accident lié à l'utilisation de chariot de manutention
- Chocs contre du matériel



Maladies professionnelles :

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes



Facteurs de risques psychosociaux :

- Le contexte d'exercice (contexte social de l'entreprise, organisation du travail, relations au travail, etc)
- Qualité de service
- Le contact avec du public : la clientèle, les fournisseurs, les livreurs (exigence, incivilités, agression, etc.)



Les actions de prévention :

Évaluer les risques professionnels dans le document unique (rappel du code du travail) :

► [Legifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/)



Le mobilier

- Limiter la hauteur des gondoles à 1,80m
- Limiter la profondeur à 0,60m
- Limiter la hauteur au sol des gondoles à 0,40m
- Prévoir des équipements de travail en hauteur sécurisés



Organisationnelles

- Organiser le stockage des palettes au sein de la réserve
- Prendre en compte les caractéristiques des produits dans la réflexion de l'implantation des produits en rayon



Outils techniques

Utiliser des équipements de manutention adaptés à la tâche et à l'environnement de travail :

- Transpalette électrique
- Transpalette manuel sans assistance au démarrage réservé aux palettes de moins de 360 kg,
- Chariot de manutention à niveau constant
- Organiser la maintenance et l'entretien des outils



Ressources humaines

- Former les salariés à la prévention des risques liés à la manutention (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- Former les salariés à l'utilisation des outils de manutention



Surveillance médicale :



**Visite d'embauche
puis visite
tous les 5 ans
(sauf CACES)**

**Étudier
le retentissement
social
des horaires
atypiques**

**Contrôler l'appareil
ostéo-articulaire**



**Rechercher les troubles
du sommeil, les troubles
digestifs et la pathologie
liée au froid**

**Vaccination à jour : rappel DT Polio
tous les 20 ans conseillés (25, 45, 65 ans)**

